



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18heures 30.

Le conseil municipal de la commune de Parignargues régulièrement convoqué le 19 mai 2026 par Monsieur Benjamin BRUNEL, maire, s'est réuni sous sa présidence à la salle du conseil municipal.

La séance est ouverte à 18h 30 sous la présidence de Monsieur Benjamin BRUNEL, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 13
- Nombre de conseillers présents : 12
- Nombre de procurations : 1

- Etaient présents : Benjamin BRUNEL, Guy BEDOS, Brigitte BONOMME, Aurélie DE SMET, Christelle MICHALOT BONNES, Christophe ESCUDERO, Sandrine TEULON, Xavier MOYNE-BRESSAND, Pierre ENGSTER, Manon VIEMONT, Emmanuel SENIN, Patrick AUCHER

- Procuration : Lucie GRAVE donne procuration à Christelle MICHALOT BONNES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Brigitte BONHOMME est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Délibération n°2026-031 Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbations des procès-verbaux des 20 et 27 avril 2026
- Délibération n°2026-032 Annule et remplace la Délibération n°2026-023 - Vote du Budget 2026 – M49
- Délibération n°2026-033 Annule et remplace la Délibération n°2026-030 - Vote du Budget 2026 – M57
- Délibération n°2026-034 Annule et remplace la Délibération n°2026-021 - Taux imposition 2026
- Délibération n°2026-035 Annule et remplace la Délibération n°2026-010 - Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122 du code général des collectivités locales
- Délibération n°2026-036 Annule et remplace la Délibération n°2026-011 - Indemnités de fonction du Maire, des adjoint(e)s et des conseillers municipaux
- Délibération n°2026-037 Validation du devis de goudronnage
- Questions diverses

Délibération n°2026-031 Désignation d'un secrétaire de séance

Brigitte BONHOMME

Approbations des procès-verbaux des 20 et 27 avril 2026

Les PV sont approuvés à l'unanimité des présents

Délibération n°2026-032 Annule et remplace la Délibération n°2026-023 - Vote du Budget 2026 – M49

La commune a dû payer une amende de 11 000 euros compte tenu de fuites importantes sur le réseau.

Pourra-t-on envisager des panneaux photovoltaïques pour le fonctionnement des pompes et ainsi réduire le budget électricité pour la M49.

Un déficit existe depuis 2023 ce qui vient impacter le budget 2026.

Il serait intéressant d'envisager un enfumage pour vérifier si du pluvial est connecté au réseau d'eau usée.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°2026-033 Annule et remplace la Délibération n°2026-030 - Vote du Budget 2026 – M57

Notre budget ne nous permet pas d'épargner 20 000 euros comme il serait raisonnable de le faire en tant que commune.

La dalle du couvent de 48 000 euros n'est pas considérée comme un investissement ce qui vient impacter grandement le budget.

Nous devons revoir le taux d'imposition compte tenu de la faiblesse de notre taux qui aurait dû être augmenté régulièrement ces dernières années.

Baisse de certaines subventions comme la « dotation solidarité rurale » en baisse de 20 000 euros.

UGAP est une centrale spécifique pour les collectivités (achats et services). Matériel d'occasion pour les collectivités hormis les véhicules.

La délibération est votée à l'unanimité Voté à l'unanimité

Délibération n°2026-034 Annule et remplace la Délibération n°2026-021 - Taux imposition 2026

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°2026-035 Annule et remplace la Délibération n°2026-010 - Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122 du code général des collectivités locales

Il s'agissait de préciser certaines limites financières déléguées au Maire.

Il s'agissait de préciser les délégations du maire concernant l'alinéa 26.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°2026-036 Annule et remplace la Délibération n°2026-011 - Indemnités de fonction du Maire, des adjoint(e)s et des conseillers municipaux

Il s'agissait de mettre sous forme de tableau les indemnités votées antérieurement.

La délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n°2026-037 Validation du devis de goudronnage

Il serait primordial de prévenir les automobilistes que des nids de poules en formation rendent la circulation difficile.

Le devis, il est validé et voté à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Le maire informe des derniers éléments : le retour à la déchetterie de la Rouvière demandé à la CCPS aurait un cout de 30/40 000 euros ce qui n'est pas envisageable pour la CCPS. Par conséquent, il est proposé de conserver la déchetterie de Calvisson puisque les administrés se sont finalement habitués. Il est suggéré de proposer un espace pour déposer les déchets verts. La CCPS met à disposition une benne, la commune s'occupe du broyage et la CCPS s'occupe du remplacement de benne.

Une majorité de conseillers est opposée à la proposition de rester sur Calvisson. L'installation d'un dépôt de déchets verts pourrait générer des problèmes (incendie, dépôt d'autres déchets...).

Il est demandé au Maire de se renseigner sur le coût évoqué.

2/ Un conseiller municipal demande s'il peut clôturer le terrain communal sur lequel il y met ses chevaux. Il va être nécessaire de faire une convention de mise à disposition (compte tenu de l'intérêt personnel direct de l'élu, celui-ci devra être totalement déporté de la procédure conformément à l'art L.2131-11 du CGCT. Il ne devra participer ni à l'instruction du dossier ni aux débats ni au vote). Il sera donc nécessaire de faire signer une convention à tous les administrés bénéficiant d'un terrain communal.

3/ Information faite par le maire sur la nécessité de faire un conseil municipal le 5 juin 2026, afin d'élire les conseillers municipaux pour l'élection des sénateurs.

4/ Le maire souhaite que les secrétaires de mairie puissent signer les actes d'état civil.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Benjamin BRUNEL

Secrétaire de séance
Brigitte BONHOMME